

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : PROMASED 35 MG/ML GEL ORAL POUR CHEVAUX ET CHIENS, Gel oral

Titulaire : BIOVETA

Composition : Maléate d'acépromazine 47,5 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/4574677 8/2022

Date de décision : 03/06/2022